



Téléphone 02 48 76 51 08
 Télécopie 02 48 76 50 10
 E-mail : mairie@beffes.fr
 Site : www.beffes.fr

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 Septembre 2024

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

N=°	Objet	Etat
2024047	Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Approuvée
2024048	Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs	Approuvée
2024049	Suppression du budget CCAS 02501 en M57	Approuvée
2024050	Créances éteintes et créances irrécouvrables	Approuvée
2024051	Subvention exceptionnelle 3T Racing Team	Approuvée
2024052	Subvention exceptionnelle COS du personnel communal	Approuvée
2024053	Convention C.I.T pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la restauration des façades de l'église	Approuvée
2024054	Rénovation de l'éclairage public Route du Fort - Sécurisation des candélabres	Approuvée
2024055	Location Grande salle des fêtes au Tarif local pour la Mairie d'Argenvières	Approuvée
2024056	CFE - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralité Revitalisation	Approuvée
2024057	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralités revitalisation attachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 14466G du code général des impôts.	Approuvée

Le Maire,
Olivier LE CAM



MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024047-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 24 juin 2024, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAMLe secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024048-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La création de 2 emplois contractuels à temps non complet, pour la période du 16/01/2025 au 15/02/2025, en application de l'article 3/2 de la loi n°84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés

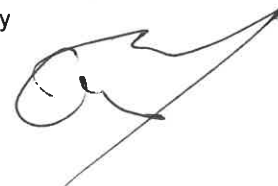
- Suivant l'indice brut 367, majoré 366 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées,

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024049-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30,
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Suppression du budget CCAS 02501 en M57

Le Maire expose au conseil municipal qu'en l'application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1 500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2024.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

✓

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024050-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30,
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Créances éteintes et créances irrécouvrables

Suite à l'envoi de la non-valeur par le SJC Baugy, il a été décidé d'accepter le passage en créance éteinte pour 1 261.99 €. Ces créances éteintes feront l'objet d'un mandat au compte 6542.

Il a été décidé d'accepter de passer les créances irrécouvrables en non-valeur pour 9 307.83 €

Ces créances irrécouvrables feront l'objet d'un mandat au compte 6541.

Il conviendra de joindre en PJ la délibération et la liste signée par Mr le Maire.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024051-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Subvention exceptionnelle 3T Racing Team

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1420.00 € à l'association « 3T Racing Team » :

- 420.00 € pour les frais occasionnés pour l'organisation de la fête des coucous 2024,
- 1000.00 € pour les frais occasionnés pour l'organisation du forum des associations.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE**18320 BEFFES**

Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024052-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30,
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) avant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Subvention exceptionnelle COS du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 50.00 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal pour les frais occasionnés pour l'organisation du 14 Juillet 2024.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAMLe secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024053-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) avant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Convention C.I.T pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la restauration des façades de l'église

Mr le Maire signale à l'ensemble du Conseil Municipal que les crépis de l'église, qui datent de la fin du 19^{ème} siècle, sont en très mauvais état depuis quelques années et qu'il faudrait donc envisager de les restaurer.

Pour nous assister dans cette opération, Mr le Maire propose de faire appel à l'agence Cher Ingénierie des Territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer avec l'agence Cher Ingénierie des Territoires une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration des façades de l'église.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024054-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) avant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Rénovation de l'éclairage public Route du Fort - Sécurisation des candélabres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rénovation de l'éclairage public Route du Fort pour la sécurisation des candélabres suite à la réfection des berges et approuve le plan de financement s'élevant à 3949.62 € HT.

- Prise en charge par le SDE 18 : 1974.81 € HT
- Participation de la collectivité : 1974.81 € HT

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAMLe secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024055-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30,
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) avant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

Location grande salle des fêtes au tarif local pour la Municipalité d'Argenvières

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élection des Miss pour le Comice Agricole 2024, la municipalité d'Argenvières s'est retrouvée subitement dans l'incapacité d'utiliser sa salle polyvalente. Ainsi nous leur avons permis de louer notre grande salle des fêtes à un tarif exceptionnel (tarif d'une organisation locale) afin qu'ils puissent honorer cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à facturer la location au montant de 240.00 €.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024056-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

CFE - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralité Revitalisation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1466G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière de entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralité revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

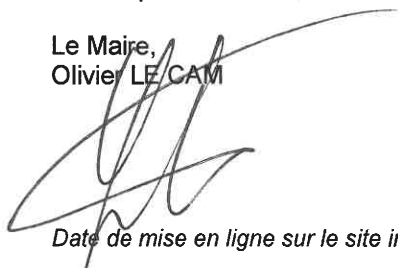
Vu l'article 1466G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466G du code général des impôts.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 018-211800255-20240927-2024057-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : DEBIENNE Frédéric, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy

Excusé(s) avant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : HERARD Claude à M. TARDIVON Guy, SMITH Thierry à M. PERRIN Jean

Excusé(s) : M. DESPIEGALAERE Thierry

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralités revitalisation attachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G du code général des impôts

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G.

Vu l'article 1383K du code général des impôts,
Vu l'article 1466G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

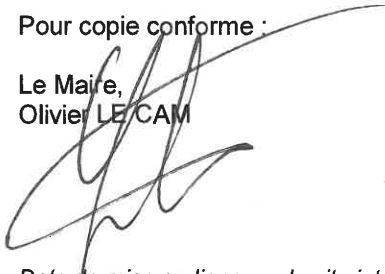
- **Décide** d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation mentionnées aux II et III de

l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G.

- **Charge le Maire** de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :
M. TARDIVON Guy



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 03/10/2024